

SÉNAT DE BELGIQUE.

SÉANCE DU 13 MARS 1883.

Rapport de la Commission de vérification de pouvoirs sur l'élection de M. Pennart, Victor, nommé sénateur le 20 juin 1882, par l'arrondissement de Soignies.

Présents : MM. VAN SCHOOR, Président ; ORBAN DE XIVRY, MICHAUX, PIRON, le comte DE LOOZ-CORSWAREM, MONTEFIORE, PIGEOLET, COLLET, le comte DE RENESSE-BREIDBACH, le baron DE SÉLYS-LONGCHAMPS, DEVADDER, DE LHONEUX, WILLEMS et CROCQ, Rapporteur,

MESSIEURS,

Le collège électoral de l'arrondissement de Soignies s'est réuni le 20 juin 1882, pour procéder à l'élection d'un sénateur.

Il y avait 2,539 votants.

Bulletins blancs ou nuls : 361.

Votes valables : 2,178.

Majorité absolue : 1,090.

M. Pennart ayant obtenu 1,224 suffrages, a été proclamé sénateur.

L'élu ayant justifié des conditions d'âge, de nationalité, de cens et de domicile, exigées par la Constitution, votre Commission a l'honneur de vous proposer son admission comme membre du Sénat.

Le Rapporteur,
J. CROCQ.

Le Président,
J. VAN SCHOOR.